

- M. Dubois indique être en conflit avec le SIZIAF au sujet de son statut d'exploitation des terrains, propriété du SIZIAF, concernés par la construction de la plateforme logistique. Il indique être en mode exploitant alors que la Siziaf estime qu'il exploite en mode précaire.
- M. Dubois s'inquiète des modalités d'accès aux terrains qu'il exploite (hors périmètre du SIZIAF), dont il est propriétaire et locataire, situés entre le projet et la déviation de la RD 163.
- M. Dubois s'inquiète au sujet du calendrier de démarrage des travaux au regard du calendrier de récolte des cultures en place actuellement.

Déposée le 06/05/2021 11:00:00 (Mairie de Billy-Berclau)

Par Severin Dubois

---

Bonjour,

il est noté que le nouveau bâtiment stockera des combustibles. De quel type de combustible s'agira t il ? (type pellet bois... ou type chimique propane, essence...)

Si dangereux est ce que la population recevra une formation pour se calfeutrer en cas d'incendie?

Billy berclau coupe ses éclairage la nuit pour des raison écologique. Est ce que les batiments vont fonctionner la nuit et si oui est ce que les éclairages vont être étudié afin de diminuer au maximum la pollution lumineuse vers le village?

Il est prévu dans les plan une aire de stockage poids lourd au sud des entrepot. Me confirmez vous qu'il n'y aura aucun accès par la Route départementale et que les poids lourd vont entrer dans le site via l'avenue de sofia? Même dans le futur?

Cordialement

Déposée le 02/05/2021 16:00:51 (RegistreDemat)

Par nicolas krajewski

---

Questionnements concernant :

- les nuisances sonores et les horaires de circulation des poids lourds,
- les modalités d'entrée et de sortie des camions, entrée et sortie du bâtiment,
- la hauteur du bâtiment,
- la période et les horaires de travaux de construction.

Déposée le 19/04/2021 00:00:00 (Mairie de Billy-Berclau)

Par Marien

---

courrier faisant suite à l'observation déposée sur le registre en Mairie de Billy Berclau

[DOC200521-20052021080140.pdf](#)

Déposée le 20/05/2021 20:14:00 (Courrier)

Par Severin Dubois

---

Observation N° 8 - 21/05/2021 14:22:00

Par Trainel

M. Trainel vient se renseigner au sujet des nuisances susceptibles d'être apportées par le projet de plateforme logistique, notamment celles liées au trafic de camion et au bruit généré sur la déviation de la RD 163, ainsi que sur la nature des produits qui seront stockés et les risques d'incendie.

---

Observation N° 7 - 21/05/2021 11:58:53

Par pascal peperstraete

l'étude d'impact est incomplète ; elle ne prend pas suffisamment en compte les risques cumulés liés à l'augmentation du trafic routier sur les RN 47 et 41 , consécutivement à la création de cette usine , à l'implantation concomitante d'une plate forme e-commerce à illies salomé ( à 5kms) de 160000 m2 de surface au sol (lot A et B) porté par la MEL , et à l'indifférence coupable des pouvoirs publics face à la question du contournement de la Métropole Lilloise (ring de Lille) par les RN41 et 47 (A1 bis- ex A24) ; l'Etat et la Région ne donnent aucune précision sur la question des aménagements routiers nécessaires ( PRD , Simastock.....) et les plannings de réalisation ; elle ne traite pas suffisamment du plan de circulation ni de la question de la traversée des villages (notamment Marquillies et Salomé) par les véhicules et camionnettes (livraisons , personnel , horaires décalés .....); Il est notamment demandé aux services de l'Etat de tenir compte de cet élément nouveau que constitue la création de Simastock pour réouvrir l'étude d'impact PRD de façon à mesurer les risques cumulés (trafic , pollution ...) sur la totalité du bassin de vie constitué par la multiplication et la concentration des zones d'activités du siziaf (450 ha de logistique) , de billy berclau , douvrin et illies salomé ; la question des mobilités et des transports collectifs permettant d'accéder à cet ensemble d'équipements industriels et logistiques n'est pas traitée par l'étude . Enfin l'Etat néglige gravement les questions d'artificialisation des sols en traitant les dossiers sans aucune vision d'ensemble en matière 'aménagement du territoire .

13/05/21 15:45

Par YOHANN - MARINE DELANNAY-COPYANS

1) Impact sonore: nous sommes situés au niveau du ZER1. L'étude sonore a été réalisée dans notre jardin en 2020. Depuis, la RD 163 est ouverte et l'impact a augmenté. Nous espérons que de nouvelles études auront lieu régulièrement afin de vérifier que la nouvelle entreprise installée ne dépasse pas les seuils réglementaires et pour garantir un confort au quotidien.

-En parallèle, le parking PL étant installé du côté de la RD 163 et donc du côté des habitations, nous espérons qu'une vigilance sera effective concernant la circulation des poids lourds et leur comportement (klaxon, moteur arrêté si stationnement ou chargement / déchargement...).

-La création d'un nouveau merlon, en plus de celui construit à côté de la RD163, ne va-t-il pas créer une caisse de résonance et à l'inverse de son objectif premier, aggraver l'impact acoustique?

2) Circulation des véhicules légers et poids lourds: le rapport indique que les accès se feront par l'avenue de Sofia. Une fois l'installation effectuée et afin de limiter l'impact sonore et atmosphérique du côté des habitations, il serait nécessaire de signaler aux poids lourds particulièrement de ne pas emprunter la RD 163, qui se situe à 60m des habitations et qui n'est pas une route à vocation de circulation au sein de la zone industrielle.

3) Impact visuel et environnemental: afin de limiter l'impact visuel ET de compenser l'augmentation de la pollution atmosphérique (dûe principalement à la circulation des poids lourds), une végétalisation importante des espaces verts prévus nous semble indispensable: des arbres (d'essences locales sélectionnées) devraient être implantés dans la continuité des merlons. Nous invitons l'entreprise à se renseigner sur la création de forêts Miyawaki, qui demandent peu d'entretien et qui ont un impact important sur la biodiversité alentour. Enfin, l'entreprise n'a pas d'intérêt à conserver des espaces verts type prairie, qui peuvent être limités (possibilité de créer des prairies fleuries, attirant les pollinisateurs) afin de laisser un plus grand espace pour les arbres et arbustes.

De plus, l'Autorité Environnementale recommande la végétalisation des toitures, ce qui nous semble tout à fait judicieux et qui pourtant n'est pas prévu par l'entreprise (pour des raisons sécuritaires), mais qui pourrait peut-être être réalisé sur une partie des bâtiments.